

Président : MEUNIER Fabrice

Présents :

Monsieur Fabrice MEUNIER, Monsieur Philippe DAUPHIN, Madame Valérie JUILLARD, Madame Huguette TOURAILLE, Monsieur Alain COUDERC, Monsieur Alexandre FORESTIER, Monsieur René GERVAIS, Madame Bernadette SEINCE, Monsieur Dominique CHAVINIER

Excusés : Madame Annie JOUVE et Monsieur Jérôme PICARD

Procuration : Madame Annie JOUVE à Madame Bernadette SEINCE

Monsieur Jérôme PICARD à Monsieur Fabrice MEUNIER

Absents :

Secrétaire de la séance: Bernadette SEINCE

Plan d'aménagement du bourg

Monsieur le Maire rappelle le déroulement de l'appel d'offre concernant le Maître d'oeuvre pour le plan d'aménagement du bourg. Vendredi 29 mai 2015, les membres du Comité de pilotage à savoir, deux représentants de la DDT de Mauriac, un Architecte de la DDT d'Aurillac, un paysagiste de la DDT d'Aurillac, un technicien en architecture de l'ABF, et les membres de la commission des travaux et d'appel d'offre de la commune, ont reçu les trois meilleurs candidats après l'analyse des offres.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le classement des offres réalisé par le Comité de pilotage. Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide l'attribution selon le classement suivant :

- 1 - Groupement Maddin-Weyland-ADC
- 2 - Géo Conception
- 3 - Groupement UPCP Allo - Claveirole - Coudon

Le conseil municipal attribue l'offre au Groupement Maddin - Weyland - ADC pour un montant de 37 000 € HT.

Avenant n°1 - Assainissement - 1ère tranche

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la SARL BOS a rédigé un avenant, concernant les travaux d'assainissement du bourg et de Cheyssac pour un montant de 16 498.62 € HT.

Ce qui porte le montant total du marché à 179 075.90 € HT. Le conseil municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité**, valide l'avenant.

Emploi CAE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal du dispositif CAE.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'agent d'entretien polyvalent communal à temps partiel à raison de 24 heures/semaine pour une durée de 6 mois à compter du 15 juin 2015. Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, adopte la proposition de Monsieur le Maire, et valide le recrutement.

Camping - Aire Naturelle - Cahier de prescriptions de sécurité

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commission de sécurité a exigé des aménagements supplémentaires pour l'ouverture du camping - aire naturelle. Nous avons donc réalisé les aménagements et modifié le cahier de prescriptions de sécurité validé le 13 février 2009. En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le nouveau cahier de prescriptions de sécurité. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ce document et en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le cahier de prescriptions de sécurité.

Station d'épuration Cheyssac - Travaux d'électricité

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le tableau électrique de la station de Cheyssac est hors d'usage, il est nécessaire de le remettre en état. Monsieur Marchand Luc a réalisé un devis d'un montant de 2372.00 € HT. Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide le devis.

Renouvellement des Lampes à vapeur de mercure TR1

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à la moitié de 8 365.30 € H.T. Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de donner son accord sur les dispositions techniques et financière du projet.

Association mémoire de Haute Auvergne

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de Madame DAVID Yveline, correspondante de la Montagne, qui a décidé d'éditionner un livre qui reprend les chroniques publiées dans l'édition dominicale de la Montagne. Elle a notamment rédigé un article sur la commune de Vebret.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de commander un ouvrage au prix de 30.00 €.

Bénitier de l'Église

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le bénitier de l'Église est en très mauvais état, il est nécessaire de le remettre en état. Monsieur le Maire a demandé un devis à l'Entreprise GOUZE à Murat spécialisée et agréée par l'ABF pour la restauration. Le devis s'élève à 3380.20 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide le devis.

Achat d'un véhicule

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DAUPHIN Philippe afin qu'il présente au conseil municipal ses recherches pour le remplacement du véhicule de la commune. Monsieur DAUPHIN propose un Citroën NEMO diesel de 2009 avec 95851 Km de couleur jaune pour un montant de 3333.33 € HT. Le conseil municipal après avoir délibéré, par **10 POUR et 1 ABSENTION (Alain Couderc)** valide l'achat du véhicule.

Questions diverses

Monsieur Le Maire fait lecture du courrier de Monsieur le Préfet concernant les services de la DDT de Mauriac. Ce courrier fait suite à une lettre que Monsieur le Maire lui a adressée pour protester contre la fermeture du service d'urbanisme de Mauriac.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le prochain bulletin municipal sera édité la semaine du 6 juillet et demande à chacun de préparer les articles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

La Secrétaire,

Bernadette SEINCE